



Non aux retraites Macron !

c'est nous qui travaillons,

c'est nous qui décidons !

La CNT-Solidarité Ouvrière appelle à se mobiliser le plus largement, dans le secteur privé comme le public, dans les grèves et les manifestations contre le projet de réforme de retraite par points !

Alors que les propositions de réforme issues du rapport Delevoye (devenu depuis ministre) sont de plus en plus contestées et que la pression sociale monte, **le gouvernement essaie de nous enfumer !**

Ce gouvernement qui aura énormément fait pour les plus riches prétend réformer aujourd'hui au nom de l'égalité et pour plus de justice. Il cherche à diviser les travailleurs et les travailleuses en pointant du doigt les régimes spéciaux (seulement 3% des salarié.e.s) ou les fonctionnaires supposés privilégié.e.s !

Ne nous trompons pas, avec cette réforme tout le monde sera perdant ! Il s'agit d'un nivellement par le bas de nos droits avec pour conséquences principales : une baisse des pensions et un nouvel allongement de la durée du travail !

Cette réforme des retraites avec celles récentes de l'assurance chômage ou la baisse massive du salaire socialisé (voir le zoom) participe d'un **affaiblissement de plus en plus marqué de notre système de protection sociale solidaire !** Le but est toujours le même : affaiblir les logiques de solidarité collective au profit de logiques de privatisation et d'individualisation, décharger toujours plus les entreprises et leurs actionnaires du financement de la solidarité.



Il est temps de mettre un coup d'arrêt à ces politiques libérales ! Au centre des questions de protection sociale solidaire, de répartition du travail et des richesses, la bataille des retraites est stratégique pour notre classe. **Menons-la tous et toutes ensemble dans l'unité... pour la gagner !**

Il est aussi fondamental de faire émerger un véritable projet de société en rupture avec la barbarie capitaliste actuelle. Construisons une société égalitaire, fraternelle, écologiste et autogestionnaire... pour mettre le capitalisme à la retraite !

Le projet de réforme des retraites : décryptage et analyse

- Actuellement possibilité de départ théorique à taux plein à 62 ans avec 166 trimestres cotisés (génération 1957). Pour chaque trimestre manquant, une décote de 1,25 % s'applique (pas de décote si départ à 67 ans) .
- A partir de 2020, indépendamment de la nouvelle réforme (application de la loi Touraine de 2014), passage progressif (un trimestre de plus tous les 3 ans) à 43 annuités soit 172 trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein en 2035 (génération 1973).
- Actuellement, un trimestre est validé pour 150 heures de travail au SMIC (1482€).

Le principe de la réforme Delevoye

- Mise en place progressive à partir de 2025, d'un système universel de retraite par points. Suppression des 42 régimes spéciaux. Première génération concernée, la classe 1963 avec un objectif de basculement complet du système en 2040. Face à la montée de la contestation de cette réforme, le gouvernement envisage aujourd'hui de repousser ces dates (la fameuse clause du "grand-père").
- Les droits acquis dans le cadre des régimes de retraites existants seraient « photographiés » au 01er janvier 2025 et conservés comme tel, avec une conversion en points équivalents.
- Chaque euro cotisé donne lieu à l'obtention de points (dans le rapport Delevoye, un point d'une valeur de 0,55€ est acquis par tranche de 10€ cotisés). Leur cumul établira le montant final de la pension au moment de la liquidation avec un minimum retraite à 85 % du SMIC (1000€).
- Taux de cotisation unique de 28,12 % (60 % employeur, 40% salarié).
- Maintien d'un système de décote/surcote de 5 % par an, sur des critères par encore totalement définis.
- Maintien des dispositifs pour les carrières longues. Fin des catégories actives (pour les aides-soignant.e.s par exemple) avec accès « en échange » au compte prévention. Pour les métiers à risque, possibilité maintenue de départ anticipé mais calcul du taux plein sur la moyenne des départs.
- Stabilisation des dépenses au niveau actuel, soit 13,8 % du PIB.

Pourquoi il faut lutter contre ce projet ?!

- **Il va automatiquement induire une baisse des pensions.** En passant d'un calcul sur les 25 meilleures années dans le privé (liquidation à 50%) ou les 6 derniers mois dans le public (liquidation à 75%), à un calcul sur l'ensemble de la vie professionnelle, la baisse est mécanique pour les carrières complètes. Y compris en intégrant les primes dans le public, les projections les plus pessimistes vont jusqu'à **une perte de 900€ brut en moyenne pour un.e enseignant.e par exemple ou une baisse des pensions de l'ordre de 15 à 25 % pour les salarié.e.s du secteur privé.**
- La stabilisation de la part des retraites dans le PIB alors que le nombre de retraité.e.s va encore augmenter est aussi un facteur mécanique de compression des pensions à des niveaux de droits plus bas qu'actuellement.
- **Il implique une logique d'individualisation.** Le projet est simple, plus vous travaillez longtemps plus vous accumulez des points. Il n'y a plus de droits communs mais une logique individuelle qui se prête très bien au complément avec un régime assurément de type privé (complémentaires, fonds de pensions, assurances...).

Un départ en retraite encore plus tardif. Le rapport Delevoye annonce la couleur, le but est « d'inciter au prolongement de l'activité ».

Deux solutions sont envisagées :

- Création d'un « **âge pivot** » ou « **d'équilibre** » (64 ans pour la génération 1963) supposé évoluer avec l'espérance de vie de chaque génération. Cet âge serait celui ouvrant la possibilité de prise de la retraite à taux plein, avec application du système de décote/surcote. **De fait, le droit à la retraite est déjà repoussé à 64 ans avant d'autres possibles reculs ! Dans le futur il sera impossible de savoir à l'avance l'âge de départ ni le montant exact de la pension.**

Le président Macron s'est prononcé lui, directement pour une nouvelle hausse de la durée de cotisation.

- **L'étatisation du système de protection sociale se poursuit.** La revalorisation du point comme la définition de l'âge pivot restent aux mains des gouvernements sans que les assurés sociaux ni leurs représentant-e-s puissent avoir un mot à dire.

Une réforme injuste qui ne s'attaque pas aux vraies inégalités

- **L'équité avec comme seule application la fin des régimes spéciaux ou celui de la Fonction Publique est démagogique.** Ces régimes différents ont des origines historiques répondant aux spécificités de ces métiers, à la particularité de leurs carrières et rémunérations.. Est-il raisonnable de faire conduire des transports en commun par des personnes de 65 ans par exemple ? Est-il juste de faire perdre jusqu'à 30 % de pensions à certaines catégories de fonctionnaires au nom de l'universalité ? Non !

- **Les vraies inégalités ne sont pas remises en cause.** En France, en 2017, l'espérance de vie des femmes est de 85 ans et celle des hommes plus de 79 ans. L'espérance de vie en bonne santé, cependant, est bien inférieure : 62 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes. **Cet écart se creuse encore plus suivant les classes sociales :** les 5% les plus aisés ont une espérance de vie supérieure de treize ans à celle des 5% les plus pauvres pour les hommes, et de huit ans pour les femmes.

- **La réforme est catastrophique pour les femmes qui sont les plus concernées par les carrières interrompues et les temps partiels,** alors que les dispositifs d'attribution de points compensatoires restent flous ! Ce n'est pas la bonification pour enfants (5% par enfant versé au choix au père ou la mère) qui va compenser des écarts de pensions hommes/femmes encore proche de 40% aujourd'hui !

Aujourd'hui plus que la question démographique et celle de la durée de vie, les questions centrales pour l'avenir du système de retraite par répartition sont :

- **L'emploi,** plus de chômeurs.euses ou de précaires c'est moins de cotisations. Alors que les salarié.e.s sont toujours plus productifs.ves, il est temps d'aller vers un partage du travail avec au minimum les 32h par semaine , pour travailler tous.tes.

- **La répartition égalitaire des richesses.** Depuis les années 1980, la part du PIB dévolue aux profits a triplé et la part des salaires (dont le salaire socialisé) a reculé d'autant. Il y a là une manne financière largement suffisante pour financer, dans le cadre actuel, la protection sociale ! En tant que révolutionnaires, nous ne nous contenterons pas de maintenir le statu-quo. **Les richesses produites sont le fruit de l'activité des travailleurs et des travailleuses, elles doivent donc leur revenir !**

"Les richesses produites sont le fruit de l'activité des travailleurs et des travailleuses"

Nos revendications immédiates :

- Réduction du temps de travail et hausse des salaires minimaux.
- Pas de pension inférieure au SMIC revalorisé.

Abandon de la réforme Delevoye et retour sur l'ensemble des contre-réformes depuis 1993 sur les retraites et la sécu.

- Retour aux 37,5 annuités de cotisations.
- Taux de remplacement de 75 % du salaire brut (base des 6 derniers mois dans le public ou 10 meilleures années dans le privé).
- Retraite à taux plein à 60 ans et 55 ans dans les métiers à forte pénibilité.
- Maintien d'un système de protection sociale solidaire et gestion directe des caisses par les travailleurs-euses.

ZOOM : depuis 1993, un âge de départ et des pensions en recul

Dans les années 80, les salarié.e.s accèdent à la retraite à 60 ans (pour une cotisation de 37,5 années). En 1993, avec le gouvernement Balladur, la cotisation nécessaire pour partir à 60 ans augmente pour les salarié.e.s du privé (de 37,5 à 40 années) et les pensions ne sont plus calculées sur les 10 meilleures années mais les 25.

En 2003, Fillon étend les mesures de 1993 au public sous prétexte « d'égalité ».

En 2007, Sarkozy s'en prend aux régimes spéciaux (nécessite de cotiser 40 ans pour une pension complète), il allonge la durée de cotisation à 41 annuités pour tous.tes (1 trimestre par an jusqu'à 2012). En 2010, l'âge légal de départ à la retraite est repoussé à 62 ans pour tous et l'âge maximal passe de 65 à 67 ans ! Un décret ajoute également six mois de cotisations supplémentaires à partir de 2010 (41,5 annuités).

Le président Hollande augmente encore la durée de cotisation. A partir de 2020, tous les trois ans un trimestre s'ajoute (43 annuités en 2035).

Entre les années 90 et aujourd'hui, l'âge de départ sera passé de 60 à 62 ans et la durée de cotisation pour une retraite à taux plein aura reculé de 37,5 à 43 années ! **Il est nécessaire de revenir sur ces contre-réformes successives !**

ZOOM : Le salaire socialisé, c'est quoi ?

Un employeur fait deux versements, l'un au salarié.e qu'il emploie, le salaire direct, composante individuelle ou salaire net au bas de la feuille de paye, l'autre aux caisses de Sécurité Sociale (chômage, maladie, retraite, etc.) sous forme de cotisations sociales proportionnelles au salaire direct : c'est la composante collective, le salaire indirect ou salaire socialisé. La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire ! Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire ! Salaire lui-même défini en référence à un barème, un tarif négocié est fixée par les conventions collectives, basé sur une grille de classification et non pas sur les résultats de l'entreprise. Cette cotisation sociale est répartie entre la part du salarié.e et la part dite patronale. Versée aux caisses, elle est immédiatement transformée en prestations sociales (elle transite en flux direct). Elle établit clairement le fait qu'à chaque instant, c'est le travail productif qui crée la valeur finançant la protection sociale, dont les retraites. C'est donc le salaire socialisé qui, en France, finance la protection sociale. Le salaire socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleurs.euses et la prise en compte des aléas de la vie. Qu'ils soient actifs.ves, précaires, chômeurs.euses, retraité.e.s, les salarié.e.s sont reconnus en tant que travailleurs.euses : le/la chômeur.euse indemnisé comme un salarié.e demandeur.euse d'emploi, le/la retraité.e, comme un salarié.e pensionné.e.

Ce principe fondamental implique des conséquences :

- La solidarité entre les travailleurs.euses
- Il confisque aux représentant.e.s de l'État la gestion d'une partie des revenus des travailleurs.euses : le salaire socialisé. L'État intervient par l'impôt dans une logique d'assistance, d'aide aux plus pauvres. Grâce à la cotisation, il n'y a pas de « pauvres » mais des « salarié.e.s inactifs.ves », dont le revenu est maintenu.
- La cotisation est une arme économique au service des travailleurs.euses. Elle permet de financer les retraites, les allocations familiales, les remboursements des frais médicaux de millions de salarié.e.s. Elle est calculée sur le salaire net, et suit donc son évolution.

Ces principes fondateurs sont mis en danger par des décennies de politiques libérales qui assèchent le financement de la protection sociale avec les exonérations de cotisations et un basculement progressif vers l'impôt, préalable à une privatisation. Il est temps de revenir à une protection sociale financée et gérée par et pour les travailleurs-euses !